

Office fédéral de l'environnement,  
des forêts et du paysage

Berne, le 30 janvier 1990

n/réf. 8.32.3 DJ/mb  
doc. 1039m *Dubois*

VT	SP	BE	AM	PC	WA	ST	SG	OW	RK	EG
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				

Rapport de la mission exploratoire du G-24 (pays OCDE) en Hongrie - Programme PHARE - Groupe Environnement et Energie, 22-26 janvier 1990<sup>1)</sup>

### 1. Remarques générales

Des représentants d'une douzaine de pays et cinq membres de la Commission ont participé à cette mission dont le programme très dense était bien préparé (voir annexes 1 et 2).

La Hongrie se trouve dans une phase de transition politique (élections parlementaires en mars 1990) et économique. Il ressort très clairement que l'économie planifiée n'a plus que de très rares adeptes et que tous les secteurs de la société sont en faveur d'un passage rapide vers l'économie de marché sans pour autant que les conséquences de ce changement radical soient bien comprises. Dans ce contexte, nous avons rencontré des interlocuteurs très qualifiés, représentants de plusieurs ministères (environnement, industrie et affaires étrangères) et des membres du secteur privé naissant.

Il est certain que l'aide des pays du G-24 a des implications politiques auxquelles nous devons prêter toute notre attention.

D'une manière générale, la plupart des projets ont des déficits dans leur préparation sur le plan technique, économique et financier. Les études de faisabilité existantes doivent être complétées. Néanmoins, ces lacunes ne devraient pas nous empêcher d'entrer en matière, lorsque les réalisations envisagées sont indiscutablement nécessaires du point de vue de la protection de l'environnement.

Trop souvent, l'approche globale est absente et les solutions ad hoc semblent être privilégiées. L'administration hongroise n'a visiblement ni les capacités, ni le know-how indispensable à la préparation et à l'exécution de projets tels que ceux qui nous ont été présentés. Plusieurs projets ont déjà fait l'objet de contacts avec des sociétés privées européennes dont plusieurs sociétés suisses dans le domaine des déchets.

1) La Suisse était représentée par le soussigné en accord avec le DFAE et l'OFABE.

L'intensité du travail du "Groupe déchets" auquel le sous-signé était incorporé ne lui a pas permis de suivre les travaux des autres groupes. Néanmoins la Commission est en train de faire un travail de synthèse sur l'ensemble de la mission et nous devrions recevoir très bientôt ces informations.

## 2. Le rôle du G-24 et la coordination de la Commission

L'intervention du G-24 en Hongrie est certainement justifiée car les besoins environnementaux sont énormes.

L'administration hongroise a fait un gros effort pour démontrer qu'elle pouvait mettre en valeur nos contributions, qu'elle avait la volonté politique de le faire et que la législation en place lui en donnait les moyens. Quant à la Commission, elle utilise cette opération, c'est de bonne guerre, comme faire-valoir politique et fournit une prestation de coordination d'un bon niveau.

Nous arrivons à un stade, celui de l'exécution de projets concrets, où cette coordination a des limites. Nous devrions nous efforcer de clarifier le plus vite possible nos intentions, les communiquer à Bruxelles et ensuite entrer en matière sur une base bilatérale avec la Hongrie, tout en respectant bien entendu le mécanisme d'échange d'informations avec la Commission et en tenant compte des intérêts des autres parties en présence.

## 3. Le secteur des déchets

Sur la base des documents que nous avons reçus, nous avons décidé d'accorder la priorité au secteur des déchets spéciaux. Notre choix est judicieux à plus d'un titre:

### Points forts

- les problèmes sont réels et urgents;
- le cadre juridique existe;
- le niveau de connaissance est excellent;
- la volonté politique de faire quelque chose existe;
- l'impact socio-politique est excellent;
- notre technologie est reconnue;
- à première vue la concurrence existe mais n'est pas trop forte.

### Points faibles

- le programme national de gestion des déchets toxiques n'intègre pas assez les aspects économiques et financiers;
- la faisabilité des projets doit être approfondie mais ne devrait pas faire obstacle à une décision de principe sur la viabilité des projets;

- la législation a été élaborée sans qu'un secteur privé fort et organisé puisse faire valoir ses points de vue;
- mauvaise coordination entre les ministères;
- la forme, la nature et le volume des contributions du G-24 sont mal définis;
- les intérêts personnels et politiques peuvent influencer les décisions;
- les capacités de gestion et de supervision des projets par l'administration sont limitées (cela peut être positif dans certains cas).

De façon schématique, l'axe principal du programme national repose sur un réseau théorique pour le moment d'incinérateurs et de décharges contrôlées. A l'heure actuelle un incinérateur suisse (W und D Umwelttechnik-ASEA) est sur le point de démarrer et une décharge contrôlée est opérative. L'intention du gouvernement est de construire rapidement un deuxième incinérateur (projet 116) et d'ouvrir une deuxième décharge (projet 113).

La qualité des réalisations que nous avons vues est excellente, on peut se demander si elles sont vraiment adaptées aux urgents besoins du pays. La question est de savoir si une ou deux réalisations ambitieuses valent mieux que des actions dont la technologie serait intermédiaire (rapport qualité-volume).

Ces actions d'envergures sont accompagnées d'actions d'appoint tels les projets 103, 111, 114 et certainement d'autres dont nous n'avons pas connaissance.

Comme une vue d'ensemble des problèmes n'a pas été clairement exprimée, il est difficile, à ce stade, d'établir des priorités et de porter une appréciation sur l'importance relative des projets soumis.

En ce qui concerne le financement des projets dans le secteur des déchets spéciaux, la pratique semble être la suivante:

- 30% subventions du gouvernement;
- 30% crédits très favorables du gouvernement (6,75%, 15 ans)
- 40% à la charge de la société privée ou publique qui réalise l'investissement.

#### 4. Commentaires sur les projets (voir annexe 3)

Les projets 113 et 116 sont les deux projets auxquels le Ministère de l'environnement accorde la priorité. Dans le cas du projet 113, des contacts existent déjà avec des companies étrangères (Danemark et Italie) mais rien n'a été formalisé. En ce qui concerne le projet 116, une étude de faisabilité (en allemand) existe, elle a été préparée par des consultants hongrois qui se sont basés en grande partie sur les expériences accumulées lors de la construction du premier incinérateur qui est sur le point de démarrer. Pour le moment, aucun contact formel n'a été pris avec l'étranger en vue de la réalisation de ce projet.

Le projet 121 est constitué d'une multitude d'actions désordonnées, sans ordre de priorité et sans vue d'ensemble. Nous avons demandé des informations complémentaires qui devraient nous parvenir par l'intermédiaire de Bruxelles en février.

- Le projet 108 fait actuellement l'objet de négociations avec la société suisse Recitech de Nyon. Des contacts devraient être pris avec cette société afin d'avoir des précisions sur ses intentions.

Le projet 111 est pratiquement en voie de réalisation avec Rhône-Poulenc-Vicarb.

Les projets 103 et 114 ont été préparés pour le Ministère par une société privée hongroise (Environment Protection Limited - Président: Dr. J. Kalman). Ce bureau très dynamique est composé de 3 ingénieurs hongrois très qualifiés, il s'est lancé dans la gestion des déchets toxiques. Il prépare des projets, rassemble des déchets, les conditionne pour l'incinération et procède à des analyses chimiques. Dans le cas du projet 114, ce bureau d'ingénieurs a des contacts très avancés avec la société suisse TTS de Uster (tél. 01/940 98 04). L'objectif est d'incinérer en priorité les déchets de l'aéroport de Budapest (catering wastes) et les déchets des hôpitaux de Budapest. Le site existe à l'aéroport, il est déjà équipé d'un incinérateur dont la capacité doit être augmentée. Les autorités de l'aéroport appuie fortement ce projet et il en va de même du Ministère.

Quant au projet 114, il préconise une solution intéressante et pourrait être étendu aux autres cimenteries de Hongrie. Depuis janvier 1990, la cimenterie de Látatlan a passé sous le contrôle de Holderbank (51% du capital). Des contacts devraient être établis en Suisse avec Holderbank afin de connaître les intentions de cette société quant à l'avenir de cette cimenterie qui est la plus vieille de Hongrie.

Dans le cadre des projets 103 et 114 ou de façon indépendante, un appui pourrait être donné à ce bureau d'ingénieurs Environment Protection Limited. Il représente le secteur privé naissant, il prend des risques et fait preuve d'un dynamisme salutaire. Une possibilité serait de le mettre en contact avec des bureaux d'ingénieurs suisses et des entreprises suisses qui se spécialisent dans la collecte et le conditionnement des déchets toxiques (ex. Fritz Furler AG, SOVAG).

Le projet 117 a été abandonné.

En conclusion, les projets 113, 108, 114, 103 et 116 pourraient faire l'objet d'un examen plus approfondi et conduire à un éventuel soutien de la Suisse.

Dans nos discussions nous ne devons pas perdre de vue que l'intérêt de certains Hongrois pour l'importation de déchets toxiques existe et que des sociétés suisses ont aussi un oeil ouvert sur de telles possibilités.

## 5. Activités de consulting

5.1 Le ministère de l'environnement a montré un grand intérêt pour une étude globale sur la gestion des déchets spéciaux et ménagers en Hongrie, particulièrement sous l'angle de la faisabilité économique. Les questions qui se posent sont nombreuses:

- La législation a-t-elle été élaborée en vase clos indépendamment des réalités économiques?
- Les solutions techniques proposées sont-elles en accord avec les contraintes économiques et industrielles?
- Le programme national est-il adapté à la situation? (nombre d'incinérateurs, de décharges, etc.).
- Les objectifs de protection de l'environnement peuvent-ils être atteints? A quel prix? En combien de temps ou combien d'étapes?
- Quelles sont les initiatives qui concernent la restructuration industrielle (y compris politique énergétique)?
- Quelles sont les capacités réelles de mise en valeur et/ou de rentabilité des investissements).

Voilà quelques idées qui pourraient être développées et qui fourniraient une meilleure vue d'ensemble.

5.2 La Commission a l'intention de créer un bureau (avec participation d'experts étrangers) pour l'exécution des projets financés par le G-24. Objectif: transfert de know-how pour l'identification, la préparation et l'exécution de projets. C'est en quelque sorte un processus de renforcement de l'administration hongroise qui est tout à fait justifié. Nous pourrions considérer la possibilité de financer un membre de ce bureau si un bureau d'ingénieurs suisse montrait de l'intérêt.

## 6. Actions à entreprendre

- Nous devons nous efforcer de prendre une décision de principe, le plus rapidement possible, quant au soutien de projets spécifiques.
- Faire connaître nos intentions à la Commission.
- Procéder à la phase d'amélioration des études de faisabilité par le canal bilatéral et par le biais de sociétés suisses.
- Déterminer exactement le cadre et les conditions de notre financement, puis passer à l'exécution.

- Déterminer avec le Ministère hongrois par le biais de consultants, les termes de référence d'une étude globale sur la gestion des déchets et financer son exécution.
- Suivre de près la création du bureau de projets envisagée par la Commission et nous efforcer d'y placer un consultant suisse.

Jean-Bernard Dubois

Annexes: 1. Liste des participants  
2. Programme  
3. Projets proposals

Copies avec annexes: - DFAE/DOI, à l'att. de M. W. Schmid  
- DFEP/OFAEE, à l'att. de M. H.-U. Mazonauer  
- VSM, à l'att. de M. Kurt Meier, Kirchenweg 4, 8032 Zürich

Copies sans annexes: - Ambassade de Suisse en Hongrie  
- Mission suisse auprès des Communautés européennes  
- Secrétariat général, DFI  
- DFAE/Direction politique, à l'att. de M. Woker